

Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour la Saskatchewan

Coup d'œil sur la Saskatchewan	
Places	<ul style="list-style-type: none">• Les places offertes en garderies agréées sont suffisantes pour répondre au besoin de 13,7 pour cent des âgés de zéro à cinq ans (2016)²⁷.• La maternelle n'est pas obligatoire et est offerte à plusieurs tranches d'âge, y compris les enfants âgés de trois et de quatre ans en situation de vulnérabilité.
Tarifs	<ul style="list-style-type: none">• Tarifs de garde à temps plein médians par mois à Saskatoon (2017) :<ul style="list-style-type: none">• Poupons : 900 \$• Bambins 790 \$• Enfants d'âge préscolaire 710 \$
Mode d'exploitation	<ul style="list-style-type: none">• 2 pour cent des services de garde réglementés sont à but lucratif (2016)• Seules les garderies à but non lucratif reçoivent des fonds publics sous une forme ou l'autre, y compris les subventions pour frais de garde.
Salaires	<ul style="list-style-type: none">• Salaire horaire brut médian versé aux éducatrices et éducateurs : 14,92 \$ (2012)• Salaire horaire brut médian versé aux directrices et directeurs : 22,14 \$ (2012)

²⁷ Les provinces et les territoires offrent tous des services de garde en milieu familial réglementés, mais on ne dispose pas de la répartition par tranche d'âge (0 à 5 ans et 6 ans à 12 ans). En 2016, les places en services de garde réglementés (garderie et service de garde en milieu familial) en Saskatchewan répondaient au besoin de 8,4 pour cent des enfants âgés de zéro à douze ans.

Allocations provinciales (2015-2016)

Dépenses totales pour les services de garde réglementés
64 488 160 \$

- Subventions pour frais de garde : 14 292 355 \$
- Financement ponctuel
 - Financement pour le développement (diverses subventions de démarrage et pour dépenses en capital) 812 852 \$
 - Immobilisations 0 \$
 - Subventions pour enrichir l'environnement d'apprentissage 66 666 \$
 - Équipement - pour les services de garde en milieu familial 171 104 \$
- Financement récurrent
 - Subventions pour les services à la petite enfance 40 215 830 \$
 - Soutien aux garderies desservant de jeunes parents aux études 2 632 260 \$
 - Alimentation - pour les services de garde en milieu familial 897 873 \$
 - Subventions pour soutenir l'inclusion 5 399 220 \$
- Autre 934 572 \$
- Formation en petite enfance 931 288 \$

Initiatives récentes en Saskatchewan

Le plan d'action de la province pour les services à la petite enfance a été publié en 2016 et oriente sa stratégie en matière d'AGJE jusqu'en 2020. Ce plan est l'aboutissement d'une vaste consultation lancée à l'automne de 2014. Le plan d'action pour les services à la petite enfance s'est également inspiré du Plan stratégique du secteur de l'éducation, de la Stratégie de la Saskatchewan en matière d'incapacité, du Plan en matière de santé mentale et de toxicomanie et de la Stratégie de réduction de la pauvreté de la Saskatchewan [gouvernement de la Saskatchewan, 2016].

Le *Plan pour les services à la petite enfance* s'articule autour de cinq piliers :

1. Meilleures conditions de vie dès la naissance
2. Apprentissage des jeunes enfants
3. Services de garde
4. Familles fortes et enfants en santé
5. Planification et harmonisation au sein des collectivités

Chaque priorité comporte un ensemble de buts et d'objectifs reliés à l'AGJE :

- Apprentissage des jeunes enfants : enseigner aux parents comment repérer des programmes d'apprentissage préscolaire de qualité pour leur enfant; accroître l'accès aux possibilités d'apprentissage pour les jeunes enfants; encourager un environnement adapté aux différences culturelles dans le secteur de la petite enfance; rehausser la qualité des services en les encourageant à adopter une approche d'apprentissage ludique; et rehausser les possibilités de formation et le niveau de qualification des travailleuses et travailleurs du secteur.
- Services de garde : aider les parents à repérer plus facilement les services de garde dans leur milieu; soutenir les connaissances et les choix des parents, notamment en améliorant l'accès aux services de garde agréés; forger des partenariats novateurs avec les écoles en matière de garde d'enfants; et renforcer le secteur de la garde à l'enfance.
- Familles fortes et enfants en santé : soutenir les enfants qui ont des besoins particuliers en matière d'apprentissage et ceux qui ont des incapacités.
- Planification et harmonisation au sein des collectivités : informer les familles de l'importance de la petite enfance et les renseigner sur les services qui leur sont offerts; soutenir des transitions plus harmonieuses; améliorer l'accès aux services pour les enfants en situation de vulnérabilité; et planifier les programmes et les services en fonction des besoins des enfants et des familles, en s'appuyant sur les données et la recherche.

Comme l'indique le plan d'action, ces priorités s'inscrivent dans les paramètres qui déterminent la façon dont les fonds fédéraux doivent être utilisés. À l'aide des fonds de l'accord bilatéral, la Saskatchewan investira dans quatre domaines prioritaires : (1) l'inclusion des enfants qui ont des incapacités; (2) l'inclusion des enfants francophones en situation minoritaire; (3) l'accès accru aux programmes pour les familles; et (4) les initiatives axées sur la qualité.

SASKATCHEWAN'S ACTION PLAN

Transferts fédéraux	Exercice 1 : 13 848 167 \$	Exercice 2 : 13 837 957 \$	Exercice 3 : 13 837 957 \$	TOTAL : 41 524 081 \$
---------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	--------------------------

Accessibilité

- **Au cours de l'exercice 1 à 3, 6,71 M\$ - 6,65 M\$ - 6,65 M\$** pour créer 2 515 nouvelles places en services de garde dans la province d'ici 2020. Cette mesure accroîtra l'accès à un service de garde réglementé pour 20 pour cent des enfants âgés de cinq ans et moins :
 - 950 nouvelles places en garderie, en commençant par couvrir les dépenses en capital pour la création de 750 nouvelles places en 2017-2018 et de 200 de plus en 2018-2019. La Province s'appuiera sur des données pour répartir les nouvelles places et elle examinera comment aménager des horaires de garde flexibles.
 - 65 places pour les familles francophones (voir ci-après).
 - 1 500 nouvelles places en services de garde en milieu familial (500 par année) et bonification de 50 pour cent des subventions pour l'alimentation et l'équipement.
 - Compte tenu de l'augmentation importante des services de garde réglementés dans la foulée des investissements fédéraux, le gouvernement travaillera à améliorer l'efficacité du réseau en mettant en œuvre un nouveau régime d'agrément et de contrôle et en ajoutant du personnel pour assurer la surveillance. Cette mesure lui permettra de recueillir des données sur la qualité et de mettre au point un outil pour mesurer l'innovation.

Abordabilité

- Il n'y a rien de particulier en ce qui concerne les subventions, mais en raison de l'augmentation du nombre de places en services de garde réglementés, les places subventionnées seront plus accessibles pour les familles.

Conditions de travail

- La formation du personnel est inscrite comme priorité et même si les fonds alloués à la formation ne sont pas précisés, ils proviendront des montants prévus au cours des trois exercices financiers, soit 4,663 M\$ - 1,645 M\$ - 1,810 M\$, pour l'amélioration de la qualité (les autres initiatives qui seront financées à même ces fonds sont décrites dans la section « Autre »). Les initiatives de formation du personnel comprennent :
 - Formation pour répondre aux besoins des enfants ayant des incapacités.
 - Formation des directrices et directeurs en gestion des ressources humaines pour leur permettre de transmettre à leur personnel des pratiques efficaces et exemplaires en matière de qualité (une mesure pour contrer les problèmes de recrutement et de rétention).
 - Formation du personnel entourant le programme d'apprentissage pour la petite enfance *Jouer et explorer*.

Mode d'exploitation

- En Saskatchewan, les garderies commerciales ne reçoivent aucune forme de fonds publics.

Inclusion, équité et diversité

- **Au cours de l'exercice 1 à 3, 1,99 M\$ - 5,27 M\$ - 5,105 M\$** seront affectés à des projets pilotes pour les enfants d'âge préscolaire qui ont des incapacités [équipe de consultation citoyenne de la Saskatchewan, 2014].
 - Fonds pour soutenir l'inclusion dans les collectivités rurales et éloignées.
 - Projet pilote de soutien intensif à l'apprentissage préscolaire dans Regina et Saskatoon pour les enfants ayant de grands besoins et nécessitant un niveau de soutien important pour participer à un programme d'apprentissage préscolaire (notamment à la prématernelle).
 - Faire appel à des organisations communautaires afin de fournir des services de coordination et de formation aux collectivités de Regina et de Saskatoon pour personnaliser le soutien qui sera offert aux enfants et aux familles en fonction de leurs besoins particuliers
- **Au cours de l'exercice 1 à 3, 0,485 M\$ - 0,273 M\$ - 0,273 M\$** seront affectés à l'expansion des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants francophones:
 - Créer 65 places en services de garde réglementés dans les écoles francophones (ce qui représente une hausse de 23 pour cent).
 - Élaborer des programmes d'étude et des documents de base en français.

Autre

- Dans le cadre des investissements pour améliorer la qualité (voir précédemment dans la section consacrée aux conditions de travail), le gouvernement
 - Favorisera et appuiera la croissance du secteur des services de garde agréés en soulignant les possibilités offertes de travailler dans le domaine de la petite enfance et en mettant l'accent sur les nouveaux services de garde en milieu familial agréés.
 - Aidera les parents à comprendre les caractéristiques d'un service de garde de qualité et les aidera à trouver un service de garde.
 - Offrira une subvention ponctuelle aux installations agréées (garderie et service de garde en milieu familial) pour se procurer l'équipement et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme d'apprentissage pour la petite enfance *Jouer et explorer*.
 - Offrira une subvention ponctuelle pour soutenir le jeu actif basé sur les Directives canadiennes en matière de mouvement sur 24 heures pour les jeunes enfants.
 - Offrira des mesures de soutien à l'alphabétisation pour les jeunes enfants ayant un accès limité aux programmes d'apprentissage.

En quoi le plan d'action de la Saskatchewan est-il innovateur?

Le gouvernement qualifie d'innovatrices deux de ses initiatives : les projets pilotes pour les enfants d'âge préscolaire ayant des incapacités et le nouveau régime de surveillance pour améliorer l'efficacité et l'efficience du processus d'agrément des services de garde. Le premier des deux est innovateur parce qu'il met l'accent sur les mesures de soutien et la coordination entre différents organismes communautaires et fournisseurs de services (p. ex. écoles et garderies), ce qui permet de décroiser les différents programmes d'apprentissage des jeunes enfants. Et le deuxième est innovateur, car présentement l'approche du gouvernement en matière d'agrément des services de garde est générale alors que cette nouvelle approche est fondée sur l'analyse des risques et tient compte des préoccupations en matière de qualité. On accorde ainsi plus d'attention aux garderies qui ont du mal à respecter les exigences et on les aide à améliorer leur qualité.

Suivant la signature en 2017 de l'entente sur le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux avec chaque province et chaque territoire et un accord asymétrique avec le Québec. Pour en savoir plus sur ces accords, rendez-vous à

[serviceseducatifspourtous](https://www.serviceseducatifspourtous.ca)



Un Enfant Une Place